



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 20 janvier 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 14 janvier 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Charles Voglimacci, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Caroline Corticchiato, Dominique Carlotti, Christophe Mondoloni, Danielle Flamencourt, Antoine Paolini, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Annie Sichi, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Jean-Jacques Ferrarra, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christian Bacci, Yoann Habani, Emmanuelle Villanova, Aurélia Massei, Paul-Antoine Luciani, Jean-Marc Ciabrini, François Filoni, Guy Castellana, Josée Grimaldi d'Esdra, Etienne Bastelica, Paul Leonetti, Isabelle Sanna

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Sébastien Deliperi à Stéphane Sbraggia, Antoni Chareyre à François Filoni

**Etaient absents :**

Nathalie Ruggeri Zanettacci, Marie-Ange Biancamaria, Pierre Cau, Philippe Kervella, Sébastien Deliperi, Olivia Pillotti, Dominique Richaud, Maria Guidicelli, Alain Falzoi, Antoni Chareyre, Josepha Giacometti

Nombre de membres composant l'Assemblée :	47
Nombre de membres en exercice :	47
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	24

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200120-2020\_020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2020

Affichage : 28/01/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 20 janvier 2020**

**Délibération N° 2020/020**

**Autorisation de solliciter un cofinancement de l'Etat et de la  
Collectivité de Corse pour la restauration des meubles  
classés de la Bibliothèque Patrimoniale Fesch**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La bibliothèque Fesch est créée à l'initiative de Lucien Bonaparte, alors qu'il est ministre de l'Intérieur de Napoléon. En 1801, il fait expédier à Ajaccio 12 310 ouvrages, provenant essentiellement de confiscations révolutionnaires. La constitution du fonds d'ouvrages a donc précédé la construction de la bibliothèque. La Bibliothèque Municipale d'Ajaccio est officiellement ouverte en 1868, dans l'aile Nord du Palais Fesch, qui était à l'origine prévue pour être une galerie destinée à l'exposition de grands tableaux. Les travaux d'extension du Palais Fesch furent suivis par l'architecte Jean CAZENEUVE en collaboration avec Jérôme MAGLIOLI auquel on doit l'escalier d'honneur qui se trouve dans le hall d'entrée gardé par deux lions de plâtre moulés sur les originaux du sculpteur CANOVA qui ornent le tombeau de Clément XIII à Saint-Pierre de Rome. Depuis 1986, la bibliothèque est classée au titre des monuments historiques en totalité, y compris les boiseries de bibliothèque, et la grande table centrale de lecture. La salle patrimoniale mesure 30 mètres de long, 9 mètres de large et 10 mètres de haut. Dans le hall d'entrée se trouve l'escalier d'honneur qui mène à l'étage supérieur du Musée Fesch. Cet accès est fermé au public. La salle est équipée d'une table de consultation et comprend 41 travées de rayonnages où est rangée une partie du fonds ancien.

### LE PROJET DE RESTAURATION

La salle patrimoniale et son mobilier nécessitent des travaux d'urgence depuis de nombreuses années. La table centrale, les échelles et escabeaux ont besoin d'être restaurés. L'accès aux collections en hauteur est dangereux, du fait de l'état de **vétusté des escabeaux en bois** datant du XIXème. La structure métallique qui prolonge l'un des escabeaux n'est pas stable et ne devrait plus être emprunté pour des raisons de sécurité. De ce fait, l'accès à la galerie supérieure via ces escabeaux est problématique. Ces derniers sont en outre impossibles à déplacer du fait de leur poids.

Il convient de rappeler que ce mobilier est classé et ne devrait plus faire l'objet d'un emploi régulier au titre de mobilier technique de la bibliothèque patrimoniale.

Le coût des opérations de réhabilitation mobilière est estimé à 132 000€ HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Etat : 50 000€
- Collectivité de Corse : 25 000€ (tenant compte des dispositions du règlement des aides « Patrimoine »)
- Ville d'Ajaccio : 57 000€

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser le Maire à solliciter un cofinancement auprès de l'Etat et de la Collectivité de Corse pour permettre la restauration du mobilier de la Bibliothèque Patrimoniale Fesch

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 janvier 2020,

### AUTORISE

Le Maire à solliciter un financement de l'Etat et de la Collectivité Territoriale de Corse pour permettre la restauration du mobilier de la Bibliothèque Patrimoniale Fesch.

**VOTE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**LE MAIRE**  
**Laurent MARCANGELI**

